

Contexte du développement de l'énergie éolienne

La France s'est fixée, devant la Commission européenne, l'objectif de produire, d'ici 2010, 21 % d'électricité d'origine renouvelable dans sa consommation (cette part est actuellement d'environ 13%). Elle a réaffirmé cet engagement dans la loi du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique. Cet objectif ne peut être atteint qu'avec un parc de 10 000 à 15 000 mégawatts éoliens (produisant environ 35 térawattheures par an), le reste (10 à 15 térawattheures) provenant de la biomasse, de l'hydraulique, du photovoltaïque et de la géothermie. L'éolien occupera donc une place importante dans le mix énergétique dès demain.

Aujourd'hui, le parc éolien français compte un peu plus de 1 000 éoliennes réparties principalement dans les zones les plus ventées, c'est-à-dire à proximité des côtes et dans la vallée du Rhône. A l'horizon 2010, ce sont environ 300 à 400 nouveaux parcs éoliens qui devraient être installés. L'évolution de la législation et des systèmes de soutien favorisera une répartition harmonieuse des parcs sur l'ensemble du territoire.

Les différents sondages d'opinion récemment réalisés montrent que les éoliennes installées en milieu rural sont plutôt bien acceptées par les français qui à 84% soutiennent l'énergie éolienne (Sondage ADEME réalisé par Louis Harris en 2004).

Rappelons, par ailleurs, que nous dénombrons aujourd'hui en France près de 50 000 châteaux d'eau et 150 000 pylônes électriques à haute tension.

L'objet « éolienne »

Les éoliennes sont des objets de grande dimension qui constituent, par leur seule échelle (100 mètres de haut et 90 mètres de diamètre) un monument qu'il ne s'agit pas de masquer. Contrairement aux châteaux d'eau, cheminées, pylônes et autres antennes, objets qui ont souvent été étudiés, voire pour certains patrimonialisés, les éoliennes continuent de représenter des objets qui étonnent.

La recherche d'une intégration des parcs éoliens dans le paysage est donc un exercice nouveau et spécifique : *« Implanter un parc éolien, c'est aménager un paysage, et non le conserver »* (Paul Neau, ingénieur, responsable du bureau d'études environnement ABIES). La question n'est donc pas « comment implanter des éoliennes sans qu'elles se voient », mais « comment implanter des éoliennes en produisant de beaux paysages ? ».

Un projet de paysage

Dans le cadre de l'implantation d'un parc éolien, une étude paysagère est réalisée par un paysagiste chargé de dessiner un projet énergétique en fonction des caractéristiques du lieu étudié et des attentes des acteurs concernés. Le projet de paysage permet donc de trouver des éléments pour aider l'acceptation sociale de l'aménagement. Ceci est vrai pour n'importe quel projet d'aménagement du territoire.

Ainsi, le volet paysager, partie majeure de l'étude d'impact qui sera consultée par le public lors de l'enquête publique, est extrêmement soigné et travaillé par les paysagistes et les bureaux d'études. Les développeurs éoliens associent ces spécialistes à leurs projets le plus en amont possible.

L'ensemble des exigences fixées dans le code de l'urbanisme en termes de protection des monuments historiques et des sites protégés est étudié de manière très approfondie lors de ces études paysagères et scrupuleusement respecté. Les demandes de permis de construire sont, bien entendu, soumises, lorsqu'il est requis, à l'avis des Architectes des Bâtiments de France.

Perception visuelle de l'objet « éolienne »

L'observation d'une éolienne ou d'un groupe d'éoliennes dépend de plusieurs facteurs. En fonction de la météo, de la position par rapport au soleil, d'éventuelles brumes, du relief, cette perception peut être très différente sur un site dans une même journée.

Dès lors, l'intervention paysagère dans un projet éolien porte plus sur l'agencement des éoliennes que sur l'objet « éolienne » en tant que tel. *« Les alignements ou les courbes formées par les installations éoliennes vont participer à l'organisation du paysage. Ils soulignent les crêtes, forment des axes ou des points d'appels, participent à la lecture d'un nouveau paysage. »* (Paul Neau)

Pour des paysages très ouverts, de vastes plaines faiblement boisées par exemple, on va pouvoir obtenir par des alignements une ponctuation intéressante. De façon plus générale, le mouvement lent des éoliennes limite à l'usage leur caractère visuellement intrusif.

En certaines circonstances, on peut jouer avec la topographie pour dissimuler les installations depuis un lieu précis. Par exemple dans l'Aude, le parc de Roquetaillade ne se voit pas depuis le centre historique d'Alet-les-Bains. Dans d'autres cas, on va positionner les aérogénérateurs dans les lignes de fuite du paysage. Les lignes des jardins et des parcs peuvent, par exemple, fournir de précieuses pistes de lisibilité des parcs éoliens.

Ainsi, c'est donc bien le « design » du parc éolien (nombre, positionnement, taille des éoliennes) qui est déterminant.

Mise en valeur des territoires

La perception du territoire par les populations est nécessairement variée car elle est dépendante de notre histoire et de notre héritage culturel et esthétique. Mais cette perception n'est pas non plus figée dans le temps car les valeurs attachées à un paysage évoluent comme le système de représentation du monde de nos sociétés.

L'évolution de la société et le développement des activités humaines, économiques et industrielles, ont toujours conduit à la modification de l'environnement : le réseau routier, ferré, électrique, l'urbanisation ont ainsi modifié et continuent de modifier les territoires qui nous entourent. Le paysage évolue.

A cet égard, il convient de rappeler que la loi impose aux constructeurs de parcs éoliens de déposer une caution bancaire pour garantir le démontage des installations, caution dont le montant est fixé par le Préfet dans le cadre de l'instruction de la demande de permis de construire.

Aujourd'hui, de très nombreux exemples montrent que les parcs éoliens peuvent s'inscrire de façon très satisfaisante dans les paysages, en témoigne l'affluence des visiteurs enthousiastes observée aussi bien lors de la construction qu'à chaque inauguration de ces ouvrages d'art.

Dans certaines collectivités, notamment à l'échelle intercommunale, on observe un souci de mise en valeur des territoires qui ne ferme pas la porte à l'éolien, et qui cherche au contraire à mettre en scène les aérogénérateurs pour faciliter leur appropriation.

Des outils dessinent ainsi la possible voie d'un aménagement territorial du paysage où les éoliennes ont leur place : atlas éoliens, chartes départementales, protection des vues depuis les monuments historiques, ou encore schémas éoliens locaux, qui prennent valeur juridique via leur inscription dans les documents d'urbanisme (PLU, SCOT, etc).

Enfin, pour les riverains, l'acceptation de l'éolienne est d'autant plus grande que son utilité est comprise. Cela suppose une concertation, qui est également le moment de sentir le paysage perçu par ses habitants, au-delà donc du paysage réglementaire.

Paysage versus environnement

Le premier message que nous recevons d'une éolienne est d'ordre visuel. Pourtant, derrière ces grands moulins modernes animés, il y a plus car ces objets sont des machines qui servent à produire de l'électricité, et notamment de l'électricité propre à partir d'une source inépuisable, le vent :

« Elles exposent ainsi très explicitement le motif et le moteur de leur présence. La lente animation de leurs ailes est le message immédiat, naturel de leur fonction (et de leur fonctionnement). En cela, les éoliennes sont des immenses indices exprimant leur utilité dans le seul fait d'être et de tourner. [...] Au fumées noires des cheminées d'usines (images d'un siècle révolu), elles opposent désormais la blancheur effilée de leurs mats [...]. A la problématique paysagère s'adjoint ce que l'on pourrait appeler la problématique environnementale. » (Cyrille Simonnet, Professeur d'architecture)

Nous observons d'ailleurs que les grands industriels qui veulent illustrer leur engagement dans ce domaine utilisent très souvent l'image d'une éolienne.

En d'autres termes, *les éoliennes ne défigurent pas le paysage, elles figurent le développement durable...* Voilà ce qui les rend acceptables, acceptées ... et belles.

Les qualités esthétiques d'une éolienne sont aujourd'hui presque unanimement reconnues, notamment par les enfants qui expriment leur fascination pour ces nouveaux moulins.

Quelle image plus emblématique que celle d'une éolienne peut-on offrir au paysage pour témoigner de l'engagement d'une génération à ne pas compromettre l'avenir de celles qui la suivent ?

André Antolini, Président du Syndicat des Energies Renouvelables, avril 2006